Orientation 1.2 Faire vivre une culture commune Orientation 1.2 Faire vivre une culture commune

Mesure 1.2.1 Inventorier et partager les patrimoines culturels, matériel et immatériel.

«Mieux connaître et partager les patrimoines d'aujourd'hui et d'hier nécessite d'approfondir les inventaires patrimoniaux selon des protocoles éprouvés, et de mettre en réseau les acteurs locaux et régionaux concernés. le tout, en prenant soin de valoriser les spécificités et valeurs ajoutées du territoire ».

Mesure 1.2.3 Encourager et accompagner les manifestations et les événements locaux, et favoriser l'éme6rgence d'une offre culturelle de territoire

"Les échanges quotidiens entre partenaires culturels sont indispensables à l'organisation d'événements locaux de qualité. Le pilotage et la promotion des projets contribueront à la compréhension et à la mise en valeur des savoirfaire locaux, dans leurs différents domaines de compétence.

L'émergence d'une offre culturelle de territoire est en partie conditionnée à l'innovation et à la production culturelles locales. Cette offre peut prendre plusieurs formes :

- accueil d'artistes, d'artisans et de chercheurs (anthropologie, sociologie, ethnologie...);
- appui aux professionnels de l'accompagnement et de la découverte (guides de pays et du patrimoine, accompagnateurs en montagne, guides de haute montagne...);
- encouragement à la création de formes d'expression diversifiées (cinématographiques, musicales, rédactionnelles...);
- engagement d'une réflexion autour d'outils d'animation culturelle de territoire ;
- accompagnement d'initiatives culturelles de territoire capables d'investir les univers urbains;
- création d'événements fédérateurs pour l'ensemble du territoire et de ses habitants...

Certaines modalités d'accompagnement sont à renforcer : participation directe, communication événementielle impliquant la population, ingénierie culturelle, accueil d'artistes, appui à la politique éditoriale et mise en réseau d'acteurs. Un bon positionnement stratégique des points d'accueil est également à rechercher (maisons thématiques, points d'information, maisons du parc...)."

pages 45 et 46

Référence ID de l'article: #1344

Auteur : Olivier Caligari

Dernière mise à jour : 2013-08-21 14:05